



Séance d'information : Bilan sur les langues officielles 2025–2026

Équipe de la surveillance et de la conformité
Centre d'excellence en langues officielles (CELO)
Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines (BDPRH)
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT)

Le 24 février 2026

Surveillance renforcée

Surveillance de la conformité des institutions fédérales

- Davantage de précisions et d'éléments de preuves sont maintenant demandés
- Les réponses, précisions et éléments de preuves fournis sont révisés et validés par le CELO

Résultats d'un bilan sur les langues officielles

- Point de départ possible pour une vérification ou d'une évaluation (à venir)

Outils disponibles

Outils relatifs à la reddition de compte

- Cadre de responsabilisation et de reddition de compte et mécanismes de responsabilisation et de reddition de compte en langues officielles
- Outils relatifs à la surveillance
 - Cycle 2025-2027 des bilans sur les langues officielles
 - Feuillet d'instruction et présentation sur les bilans sur les langues officielles
 - Présentation sur les données statistiques sur les langues officielles
 - FAQ et Guide d'utilisation SOLO
- Outils relatifs à la vérification et à l'évaluation
 - Séance d'information aux PRLO et PRP7. La surveillance, la vérification et l'évaluation.

Autres outils

- Regroupés sous la rubrique « Outils » dans GCwiki (Communauté des langues officielles)
- Incluent ceux pour la mise en œuvre des parties V et VII de la LLO

Bilans 2025–2026 :

Des questions moins nombreuses, mais plus ciblées

Un nouveau cycle, deux priorités

- Renforcer la surveillance du CELO
- Réduire le fardeau administratif

Axes du cycle 2025-2027

- Priorité aux Parties V et VII de la LLO
- Partie V : Lacunes importantes persistantes
- Partie VII : Besoin d'un portrait du niveau actuel de compréhension et de conformité des institutions pour cibler les enjeux et ajuster les outils au besoin

Nouveau questionnaire

- 50 % moins de questions/sous-questions que lors du cycle 2023-2025
- Réduction de moitié des demandes de précisions ou de documents

Feuillet d'instructions

- Entièrement revu
- Essentiel à consulter

Pourquoi un bilan ?

Exigences législatives : *Loi sur les langues officielles* (LLO)

- Le Conseil du Trésor (CT) a l'obligation de déposer un rapport sur les langues officielles (RALO) au Parlement à chaque année.

Rapport annuel sur les langues officielles (RALO)

- Les résultats des bilans servent à rédiger le RALO.
- Le CT peut nommer une institution qui ne soumet pas un bilan.
- Le RALO sert à faire état de la conformité des institutions fédérales à la LLO.

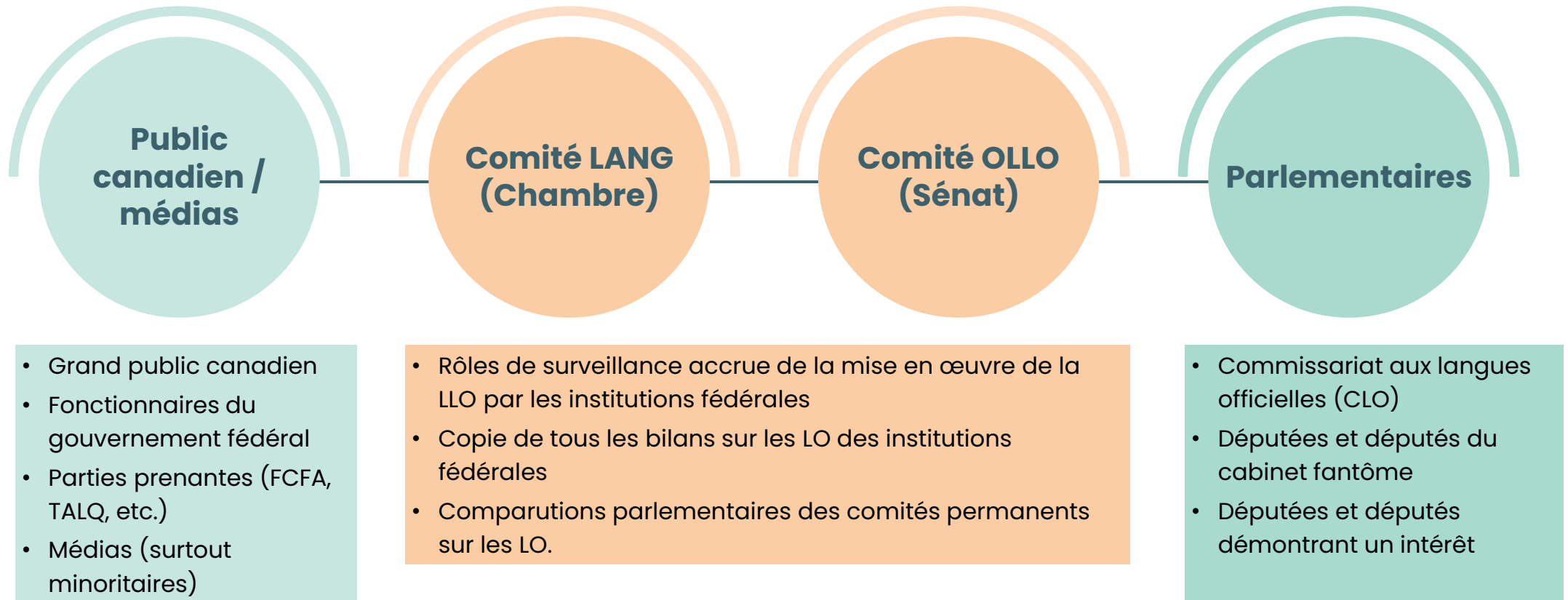
Diagnostic institutionnel

- Identifier les forces et les défis en matière de LO.
- Dégager les tendances et les bonnes pratiques.

Vos bilans servent aussi à...

- Communiquer vos réalisations avec les parties prenantes.
- Créer des outils de mise en œuvre.
- Documenter et suivre les progrès des institutions.

Lectorat du RALO



Qu'est-ce que l'exercice de surveillance des langues officielles?

Deux composantes clés

QUESTIONNAIRE DES BILANS SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Collecte d'information regroupée par section :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Gouvernance▪ Surveillance▪ Communications et services au public▪ Leadership – Langue de travail | <ul style="list-style-type: none">▪ Langue de travail▪ Gestion des ressources humaines▪ Progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais |
|--|---|

DONNÉES EN MATIÈRE DE LANGUES OFFICIELLES SUR VOS EFFECTIFS

- Collecte de données statistiques sur les effectifs (ressources fournissant des services au public, première langue officielle du personnel, niveau de compétence linguistique de la gestion, etc.).

Pour les institutions fédérales qui utilisent le Système d'information sur les postes et la classification (SIPC)

- Mettre à jour vos données sur les langues officielles dans votre système de ressources humaines avant le 31 mars.
- Ces données sont extraites par l'entremise du SIPC.

Pour les institutions fédérales qui n'utilisent pas le SIPC

- Remplir les Données statistiques LO dans le Système pour les obligations en langues officielles (SOLO).
- Séance offerte aux institutions fédérales concernées à la fin mars.

Nouveautés en bref

- Aucune question sur la participation équitable
- Seulement deux questions sur les communications et services au public (liées à des indicateurs de rendement).
- 1 seule question sur la partie IV dans la section sur la gestion des RH (en lien avec l'ERAR).

Les questions portent principalement sur :

- La partie V
- La partie VII (section entièrement revue et modifiée)

Intégration de choix de réponses multiples

- permet plusieurs réponses simultanées à une question donnée

Feuillet d'instructions

- entièrement revu et bonifié

À quoi faire attention ?

Feuillet d'instructions

- Le consulter chaque fois qu'une question le mentionne dans SOLO, avant de rédiger votre réponse.

Réponses claires et précises

- Informations exactes, claires, succinctes et liées uniquement à la question posée.
- Indiquer précisément où trouver les éléments pertinents dans les pièces jointes.

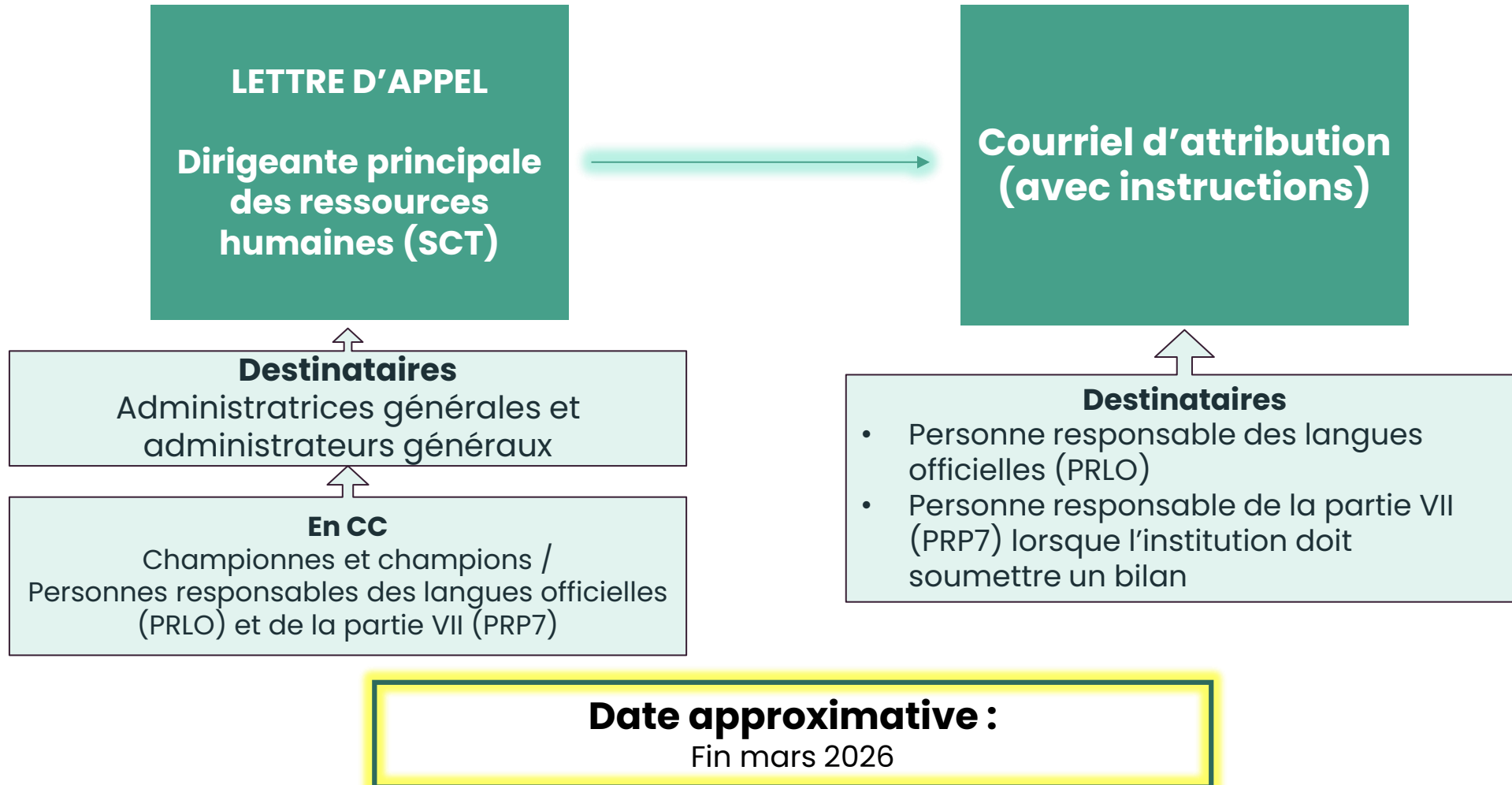
Réponses dans les deux langues officielles

- Fournir les réponses dans les boîtes de commentaires en français et en anglais.
- Documents destinés au Parlement déposés dans les deux langues officielles.

Respect des échéances de soumission

- Soumettre le bilan dans les délais impartis pour éviter tout report dans la préparation et le dépôt du RALO au Parlement.

Lancement 2025–2026



PROCÉDURE :

Soumission des Bilans et Données en matière de LO sur les effectifs

Date d'échéance
29 mai 2026



Bilan sur les LO
(SOLO + courriel pour
pièces jointes en format
PDF)

[OLReview-BilanLO@tbs-
sct.gc.ca](mailto:OLReview-BilanLO@tbs-sct.gc.ca)

Données en
matière de LO sur
vos effectifs
(SIPC* ou DSLO**
dans SOLO)

*Échéance : 31 mars 2026
** Échéance : 29 mai 2026

IMPORTANT
Une fois votre bilan
révisé et validé par
le SCT, envoyez-en
une copie à/au(x) :

Greffier ou greffière du Comité
permanent des langues officielles
de la Chambre des communes

lang@parl.gc.ca

Greffier ou greffière du Comité
sénatorial permanent des langues
officielles

ollo@sen.parl.gc.ca

Commissariat aux langues
officielles

comm@clo-ocol.gc.ca

Intervenants communautaires clés

FCFA : info.pol@fcfa.ca
TALQ : info@talq.ca

Communiquer avec le Centre d'excellence en langues officielles (CELO)

Êtes-vous la personne responsable des langues officielles (PRLO) de votre institution,
en vertu de l'exigence 6.1.2 de la Politique sur les langues officielles?
Êtes-vous la personne responsable de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (PRP7) de votre institution?

Oui

Demandes d'interprétation de la Politique sur les langues officielles et de ses directives connexes

OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca

Demandes de réunions, de présentations, de breffages ou de renseignements généraux

OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca

Demandes relatives au *Règlement sur les langues officielles*, à l'Exercice de révision de l'application du *Règlement sur les langues officielles* ou au Système pour les obligations en langues officielles (SOLO)

info-ollo@tbs-sct.gc.ca

Demandes relatives au Rapport annuel sur les langues officielles et à l'Exercice annuel de surveillance sur les langues officielles

OLReview-BilanLO@tbs-sct.gc.ca

Demandes relatives aux vérifications et aux évaluations en langues officielles

OLCEAudit-EvaluationCELO@tbs-sct.gc.ca

Demandes relatives au Cadre de formation en langue seconde

OLCE-2OL-Learning_CELO-Apprentissage-2LO@tbs-sct.gc.ca

Non

Envoyez votre demande à la PRLO ou à la PRP7 (pour des questions en lien avec la partie VII de la LLO) de votre institution
Liste des PRLO et des PRP7

La personne responsable des langues officielles (PRLO) et la personne responsable de la partie VII de la LLO sont les spécialistes des langues officielles de votre institution et assurent la liaison entre le CELO et votre institution. Si la PRLO ou la PRP7 ne peut pas répondre à votre demande, elle contactera le CELO en votre nom.

Normes de services

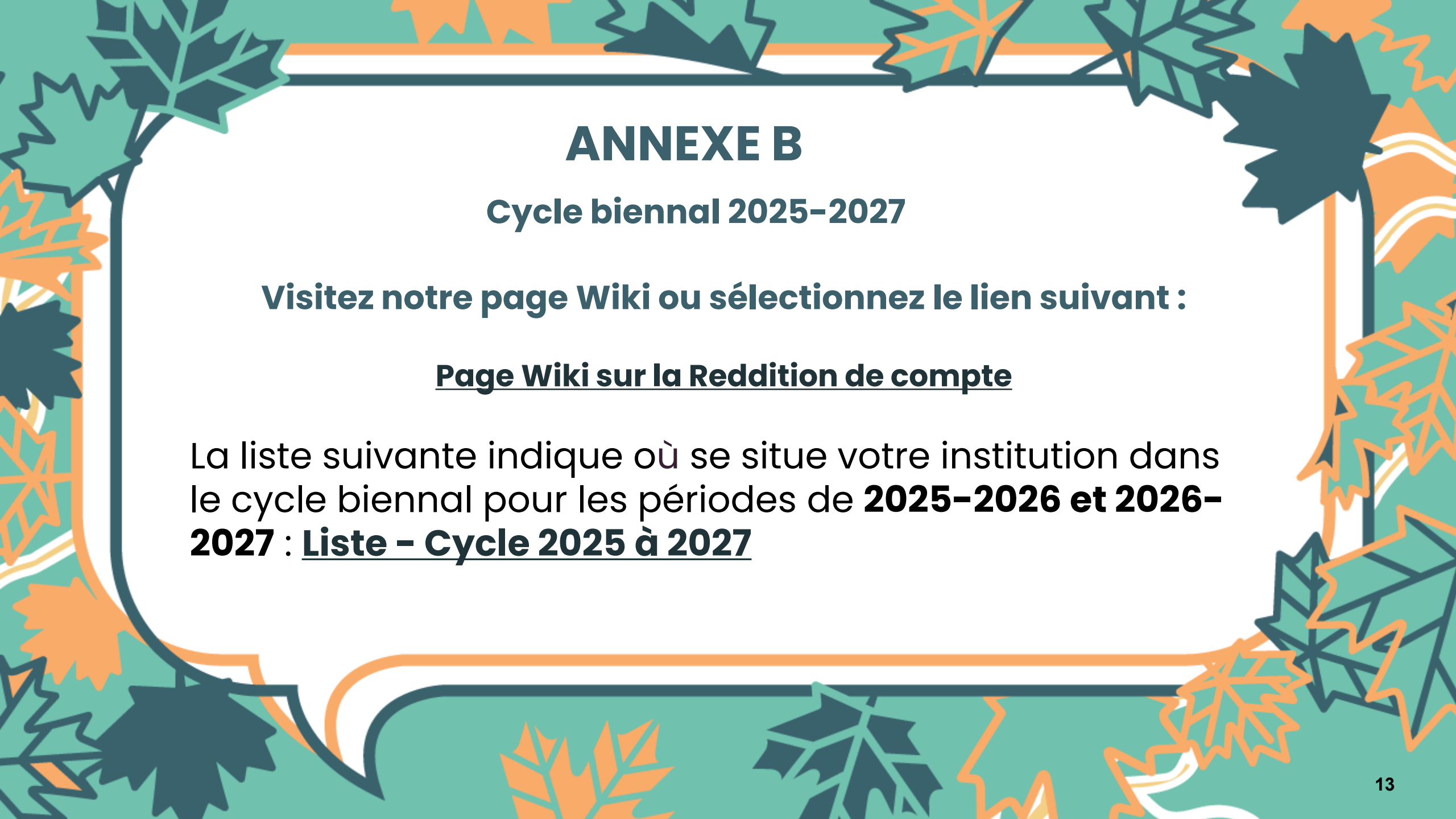
Le Centre d'excellence en langues officielles maintient des normes de service de 10 jours ouvrables pour les réponses aux questions. Dans le cas des questions complexes, le délai pourrait être prolongé.

ANNEXE A

Système pour les obligations en langues officielles (SOLO)

Visitez notre page Wiki ou sélectionnez l'un des liens suivants :

- [FAQ de la formation SOLO](#)
- [Guide d'utilisation SOLO](#)
- [Lien à SOLO](#)
- [Lien au Simulateur SOLO](#)
- [Présentation : Formation SOLO](#)
- [Transcription : Formation SOLO](#)
- [Vidéo : Formation SOLO](#)



ANNEXE B

Cycle biennal 2025–2027

Visitez notre page Wiki ou sélectionnez le lien suivant :

[Page Wiki sur la Reddition de compte](#)

La liste suivante indique où se situe votre institution dans le cycle biennal pour les périodes de **2025–2026 et 2026–2027** : [Liste – Cycle 2025 à 2027](#)